

CONFERENCE NATIONALE
SOVERAINE

RAPPORT N° 10 : SEANCE DU 20 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le vingt juillet, la Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en séance plénière.

Cette séance devait s'ouvrir à 15 H 50 minutes.

Après la minute de recueillement et l'exécution de l'hymne national, le Président donna la parole à son 1er Vice Me Kokou KOFFIGOH qui devait délivrer à l'Assemblée le message du 1er anniversaire de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) qu'il préside.

Après avoir présenté son Association, l'orateur devait, au nom de celle-ci souhaiter la bienvenue aux exilés, présenter ses condoléances aux familles des victimes, souhaiter du courage à ceux qui ont aidé la LTDH et rassurer ceux qui ont peur de la démocratie tout en émettant le voeu que les décisions de la Conférence soient les meilleures pour la Nation.

A la suite de ce message, le Président fit à la Conférence une proposition d'ordre du jour en deux points. Après amendements, cet ordre du jour devait s'articuler autour des 3 points suivants :

1° adoption du rapport de la séance du 19 juillet ;

2° suite des communications ;

3° divers.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, il fut porté à la connaissance de l'Assemblée le fait que les synthèses radiophoniques des travaux en langues nationales n'étaient aucunement conformes à la réalité. La Conférence fut également informée des tentatives de manipulation des Préfets par les responsables du RPT.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, la Conférence a adopté le rapport N° 9 de la séance précédente après quelques amendements. A cet instant, plusieurs Délégués ont pris la parole pour insister, les uns sur le problème de la journée continue, les autres sur la nécessité pour chaque délégation de faire un petit résumé de sa communication, résumé à distribuer aux participants.

L'Assemblée devait ensuite écouter la suite des communications.

Prenant la parole, le Révérend Pasteur Charles KLAGBA, Messenger de l'Eglise Méthodiste, après avoir déploré l'attitude de certains responsables d'Eglise, a essayé de définir l'attitude qui doit être celle de l'Eglise en matière politique et dans la société en général. Il devait finir ce message par un appel à la réconciliation et ceci après un bilan exhaustif.

Le Révérend Pasteur SAGBO Mawugbé de l'Association Togolaise pour la Défense de la Liberté Religieuse (ATDLR) a pour sa part rappelé la place importante occupée par la religion dans la vie des hommes, relevé les dispositions des articles 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et 6 de la Constitution Togolaise du 9 janvier 1980 qui protègent la liberté de religion avant de dénoncer les dispositions de l'Ordonnance N° 78/19 du 29 mai 1978 et son additif du 5 mars 1979 qui constituent des entraves sérieuses à cette liberté. L'intervenant a terminé avec une série de propositions au premier rang desquelles l'abrogation des textes qui violent la liberté de religion.

Le troisième intervenant de la soirée a été M. Hyppolite KUEVI de l'Alliance pour la Défense des Droits des Victimes de l'Arbitraire du Régime (ADDVAR). Cette communication, la plus longue de cette séance a été un réquisitoire contre le régime en place, à la seule différence que contrairement à un parquetier, l'intervenant avait plutôt réclamé le pardon pour l'opresseur. En effet, après avoir rappelé les dispositions du Livre Vert du RPT qui mettent l'Homme au centre de tout développement et prônent les diverses libertés, la communication s'est évertuée à démontrer l'échec du parti unique à travers ses diverses façades les plus démoniaques. L'intervenant a insisté particulièrement, exemples à l'appui, sur les diverses violations des droits de l'Homme. Après avoir invité à un grand pardon et à l'oubli du passé, l'orateur a lancé un appel aux gouvernants pour qu'ils reconnaissent leurs fautes. Il devait finir avec des propositions de solutions parmi lesquelles le rétablissement dans leurs droits des victimes de l'arbitraire.

Après la suspension de 18 H 30 minutes, la séance a repris à 19 H avec la communication du Comité d'Action contre le Tribalisme et le Racisme (CATR) dont le Représentant était M. Ayayi Togoata APEDO-AMAH.

Après une brève présentation de l'Association, l'intervenant démontrera à l'assistance la manifestation du tribalisme dans le recrutement, la composition et le commandement des Forces Armées Togolaises. Pour terminer, il a souhaité la détribalisation de notre Armée et la libération de nos frères Kabyè qui sont devenus des otages du régime en place.

Le Représentant de TOGOLAIS VIENS, M. HOUMEY a pour sa part relevé les divers maux qui ont rongé notre société, et invité tous les Togolais à revenir à Dieu et à se conformer à la voie du Seigneur. Cette communication prendra fin par une série de propositions.

Le Parti Socio-Démocrate par la voix de M. NOUAGA a, quant à lui, salué la mémoire de ceux qui sont tombés dans la lutte pour la démocratie et rendu hommage au peuple togolais pour la lutte qu'il a menée pour sa libération. Il a par ailleurs dénoncé le système monopartiste dans ses divers aspects avant de proposer entre autres à la Conférence de réhabiliter effectivement les anciens Présidents du Togo et de rebaptiser les rues et les diverses places publiques de notre pays.

M. Martin Mondou SANKAREDJA, se contentera pour sa part de livrer à l'Assemblée la révélation qu'il avait eue sur l'évolution politique de la Nation à la veille de l'Indépendance, après quoi il lancera un appel à la reconversion des mentalités.

Après une nouvelle suspension à 20 H 20, la séance reprendra à 21 H 15 avec la communication du Dr Albert Dosseh FRANKLIN. Celui-ci, en prenant la parole, a dénoncé le mensonge érigé en système politique, dénoncé le caractère fasciste du régime en place et invité les collaborateurs de la dictature à se ressaisir avant de rendre hommage à tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la victoire du peuple.

A ce stade des travaux, les communications furent suspendues afin de permettre à la Conférence d'aborder le troisième point de l'ordre du jour et plus précisément le problème de la journée continue.

Après avoir écouté la proposition du patronat et du Ministère de l'Economie et des Finances en la matière, une commission ad hoc a été mise en place en vue de la rédaction d'un Acte 2 de la Conférence qui statuerait définitivement sur ce problème.

Cette commission est composée de :

MM AJAVON Ata Messan
AMEFIA Koffie Boubouné
AMEGANVI Claude Kokou
AQUEREBURU Manassé John
BLEDJE Djifa
DADJIE Elom
LAWSON Patrick
SOEDJEDE Donato Adjémida
TCHINDE Essona Hessou.

La séance de ce jour sera levée à 22 H après que le Président ait fixé la prochaine réunion plénière au lundi 22 juillet à 15 H.

Fait à Lomé le 22 juillet 1991

Le Rapporteur,

Jean Y. DEGLI

www.cnstogo.com